



## Achat d une pompe chaleur air/air

Par **fred1425**, le **13/03/2009** à **14:18**

bonjour. mi 2008 j ai recu un appel telephonique se presentant comme un agent d EDF; me demandant si une etude de bilan thermique m interessait. 2 personnes se presentent au nom d une entreprise de chauffage partenaire bleu ciel d EDF; ils calculent la surface des differentes pieces de mon domicile et etablissent donc un bilan. suite a ca ils se mettent a me venter les bons cotés de la pompe a chaleur air/air,(economie d energie,credit d impots,etc..) et nous propose d etre maison temoin sous reserve d acceptation de notre dossier par une commission. ils me disent qu il faut faire vite parce que le credit d impot peut s arreter au 31 decembre 2008,et me font signer differents papiers pour que mon dossier puisse passer devant la commission et que cela ne m engage a rien. cela nous fait beneficier d une garantie de 5 ans, de tarifs preferentiels,etc... en contrepartie je m engage a recevoir 2fois par ans la visite de professionnels a mon domicile. j ai donc ceder a la tentation. 10 jours plus tard on me contact par telephone pour me dire que mon dossier en maison temoin est accepter. un rendez vous est pris pour l installation. le jour de l installation on me presente un dossier de financement et un contrat d achat rempli par les soins de l entreprise portant ma signature. jusqu a ce jour j ignorai l existence du dossier de financement. en effet j avais signé ces documents qui m avaient été presenter comme obligatoire pour passer en commission.( qui n engageai a rien). a ce moment je refuse l installation et j appelle l entreprise pour avoir des explications. on m explique que le delai de retractation etant passé et l equipe d installation etant sur place je vais devoir payer 30pour cent de la facture. je reviens donc sur ma decision et accepte l instalation en obtenant des petits cadeaux sur la facture.. durant l instalation, j ai ouvert le dossier des techniciens et je suis tomber sur un contrat d achat rempli a mon insue, j en ai donc fais une copie que j ai ensuite comparer avec ce que j avais signer lors de la vente. les mentions "mensualités,cout du credit,agios,TEG,taux,e le nom du preteur" ne figure pas sur l exemplaire que j ai en ma possession et qui est pourtant l originale.

aujourd hui 3mois apres l instalation je recois un courrier de contrat de maintenance pour mon systeme de chauffage. si je ny souscris pas la garantie n est pas valable,hors durant la vente

il n y avait aucun entretien.  
que dois je faire? puis-je annuler la vente? merci